



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

navigation de plaisance

Question écrite n° 110946

Texte de la question

M. Robert Lecou appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la récupération et le traitement des signaux pyrotechniques à bord de navires et notamment des bateaux de plaisance. En effet, la réglementation en vigueur prévoit l'obligation pour les propriétaires de bateaux de détenir à bord des fusées de détresse en cours de validité. Or, lorsque la date de péremption est atteinte, aucun circuit de récupération n'est mis à la disposition des plaisanciers ou professionnels pour le dépôt de ces déchets. Par ailleurs, il semblerait qu'aucune filière de traitement de ces déchets ne soit créée. Depuis le deuxième trimestre 2005, un groupe de travail piloté par le secrétariat général à la mer travaille à l'élaboration d'une filière de collecte et de destruction de ces engins. Il lui demande quel est l'avancement de la mise en place de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110946

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12051